

**DELIBERATION N°2020-22/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif 2020**

- budget annexe du Lotissement économique de l'Envol à Saint-Laurent-du-Maroni

L'An Deux Mille vingt le vendredi sept février, à dix heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

**Conseillers en exercice =
31**

Présents19
Absents11
Procurations 00
Votants.....19

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 29 janvier 2020.

Publiée le : 21/02/2020

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **Mme BOURGUIGNON** Arlene, 8^{ème} Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. SELIER** Bernard, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller..

ABSENTS EXCUSES :

Mme CHARLES Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. PESNA** Bendy, Conseiller -

ABSENTS NON EXCUSES :

- **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-Président - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller -

PROCURATIONS :

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



2020

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 973-249730037-20200207-DELIB202022-DE

**Délibération n° 2020-22/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif 2020
- budget annexe du Lotissement économique de l'Envol à Saint-Laurent-du-Maroni**

Mesdames et Messieurs, les Conseillers Communautaires ;

J'ai l'honneur de vous **présenter la délibération du budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement économique de l'ENVOL.**

Les prévisions budgétaires totales 2020 du budget annexe du lotissement économique de l'Envol s'élèvent à **3.942.800,00 €.**

Ces prévisions se répartissent comme suit :

- **Section d'exploitation** : les dépenses sont équilibrées en dépenses et en recettes et il n'y a pas d'excédent ou de déficit.

DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
1 971 400,00 €	1 971 400,00 €

- **Section d'investissement** : les dépenses sont équilibrées en dépenses et en recettes et il n'y a pas d'excédent ou de déficit.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
1 971 400,00 €	1 971 400,00 €

Le rapport de présentation dudit budget détaille les principales données budgétaires du budget primitif 2020.

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Communautaire :

Où les explications du Président et sur sa proposition,

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement économique de l'Envol comme mentionné dans les tableaux ci-dessus pour les deux sections ;
- **PRECISE** que ce budget annexe primitif 2020 du lotissement économique l'Envol sera voté par chapitre,
- **INDIQUE** que la TVA sera à taux zéro conformément à l'Article 294 du Code des Impôts qui stipule que la taxe sur la valeur ajoutée n'est provisoirement pas applicable dans le département de la Guyane,
- **PREND** acte que l'ensemble des opérations relatives au lotissement économique l'Envol à Saint-Laurent-du-Maroni, sera constaté dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux,
- **AUTORISE** à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale,

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le



ID : 973-249730037-20200207-DELIB202022-DE

- **PRECISE** que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet de résultat prévisionnel issu de l'équilibre de ce budget annexe,
- **AUTORISE** la présidente à satisfaire aux obligations afférentes.

VOTE => Pour = 19

Contre = 0

Abstention = 0

Fait à Mana, le 7 février 2020

Pour extrait conforme.



La Présidente


Sophie CHARLES



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

**BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2020
DE LA ZAE ENVOL**

RAPPORT DE PRESENTATION

Mesdames et Messieurs, membres du Conseil Communautaire ;

I / PRESENTATION GENERALE

Les prévisions budgétaires totales 2019 du budget annexe De la ZAE ENVOL s'élèvent à **3.942.800 €** contre 3.942.800 € en 2019 sections d'investissement et d'exploitation confondues.

Il est à noter que les prévisions budgétaires de 2020 sont équilibrées après affectation des résultats cumulés d'exploitation. Par conséquent, le vote du conseil communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux inscrits au budget annexe primitif 2020.

Ces prévisions se répartissent comme suit :

Pour la section d'exploitation : ces prévisions s'élèvent en 2020 à **1.971.400 €** contre 1.971.400 € en 2019. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
1.971.400 €	1.971.400 €

Pour la section d'investissement : ces prévisions pour 2020 s'établissent à **1.971.400 €** contre 1.971.400€ en 2019. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
1.971.400 €	1.971.400 €

II / SECTION D'EXPLOITATION

A / LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Les prévisions des dépenses d'exploitation pour 2020 sont de **1.971.400,00 €**.

Les dépenses se traduisent ainsi qu'il suit par chapitre :

- 011 – Les charges à caractère général s'établissent à hauteur de **1.971.400 €** en 2020 contre 1.971.400 € en 2019.

B/ LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les prévisions de recettes d'exploitation pour 2020 sont de **1.971.400€**. Les recettes prévisionnelles par chapitre s'établissent comme suit :

- 042 – Opération ordre transfert entre section – soit **1.971.400€**

III/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à **1.971.400,00 €** en 2020. Ces dépenses se répartissent par chapitres de la manière suivante :

- 040 – Opérations ordre transfert entre sections – soit **1.971.400,00€** en 2020.

B/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **1.971.400,00 €** en 2020. Ces recettes se répartissent par chapitre de la manière suivante :

- 13 - subvention d'investissement à hauteur de **1.398.202 €**.
- 16 – Emprunts et dettes assimilées à hauteur de **573.198€**.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - C.C.O.G (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE C.C.O.G (2)

Numéro SIRET : 24973003700077

POSTE COMPTABLE : centre des finances publiques de

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : ZAE ENVOL (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.